

Renseignements sur le par

Prénom : _____ Nom : _____

Téléphone : _____ Courriel (obligatoire) : _____

Adresse : _____ Code postal : _____

Souhaitez-vous recevoir notre infolettre ? OUI NON Je suis déjà abonné.

L'infolettre est un bulletin électronique, envoyé tous les jeudis, servant à tenir informés les citoyens sur les activités et autres sujets municipaux.

Pour vous inscrire, visitez le www.mont-blanc.quebec.

J'accepte de remplir ce formulaire afin que vous disposiez des informations nécessaires pour compléter mon inscription en accord avec notre [Politique de confidentialité](#). Les renseignements recueillis par la Municipalité sont utilisés à la seule fin de votre inscription à l'activité. L'omission de fournir les renseignements obligatoires nous empêchera de confirmer votre inscription. Seuls les membres autorisés de notre personnel y ont accès. Vous pouvez consulter vos renseignements personnels ou les rectifier selon les limites légales prévues. Les renseignements personnels ne sont communiqués à une autre organisation que dans le cas où la divulgation est permise par la loi.

 ----- **Modalités d'inscription et politique de remboursement** 

1. Envoyez votre fiche d'inscription complétée à l'adresse courriel suivante : animateur@mont-blanc.quebec
2. Pour toutes questions, s'adresser au Service des loisirs : animateur@mont-blanc.quebec ou 819 688-2161 p.2261
3. **Informations générales sur les activités :**
 - Samedi 30 mai de 11 h à 14 h, Parc Canin, Parc de la Gare, 420 rue de la Gare, Mont-Blanc.
 - Venez profiter d'une journée spéciale dédiée à nos amis à quatre pattes ! Un coach canin et comportementaliste sera sur place pour répondre à vos questions et vous offrir des conseils pratiques sur le comportement de votre chien. Vous pourrez également découvrir une variété d'exposants proposant des produits et services pour le bien-être de votre animal. Et pour couronner le tout, un sac surprise sera remis aux chiens des résidents participants !
4. La priorité des inscriptions est faite aux résidents de la Municipalité.
5. Cette activité requiert l'inscription d'un nombre minimum et d'un maximum de personnes. Le Service des loisirs se réserve le droit d'annuler l'activité, advenant le cas où celle-ci ne regroupe pas le nombre requis.